



Orléans le 26 janvier 2022

## **La vigilance des agents s'impose toujours avec notre Direction locale**

### **Situation sanitaire**

13 nouveaux cas positifs depuis la semaine dernière

SIE Loiret Ouest 5 cas, Site de Montargis 1 à l'antenne PRS et 1 au SIP, Site de pithiviers 2 cas au SIP, service fiscalité directe locale 1 cas, autre service de Direction 1 cas.

Ces contaminations ne sont pas liées à la sphère professionnelle.

Il y a également 5 cas contact ayant entraîné des CA 30, et une dizaine placée en télétravail.

La Direction espère être sur un point haut et qu'une décrue s'amorcera la semaine prochaine.

*On peut toujours espérer...*

Le DG a formalisé la demande auprès des directions pour que des masques FFP2 soient achetés et mis à disposition auprès des agents qui le souhaitent, avec un ordre de priorité en fonction de leur exposition aux risques. Les chefs de services ont été informés de cette possibilité de dotation ciblée (pas forcément les agents, *ce qui est toujours regrettable en termes de communication !*). Le stock disponible serait de 4 à 5 semaines en tenant compte du nombre d'agents concernés.

### **A charge aux agents d'en faire la demande.**

Question FO : concernant la dotation des agents en masque de tissus dont nous n'avons plus de nouvelles depuis un an. Mr Dalles nous précise qu'avec la baisse du prix des masques en tissu ces distributions ne se faisaient plus automatiquement mais sur uniquement demande des agents.

### **A charge aux agents d'en faire la demande.**

### **Télétravail**

Le dispositif de télétravail contraint et exceptionnel sera maintenu sur janvier et la 1<sup>ère</sup> semaine de février.

Le but est d'augmenter soit le nombre de jours télétravaillés soit simplement le nombre de personnes ayant au minimum une journée de télétravail.

Début Janvier le taux de télétravailleur/euses était de 35 %, il est actuellement de 55 % (soit environ 430 agents) dans le Loiret pour une moyenne nationale de 58 %.

Sur les 800 agents que compte la DRFIP45, 550 sont potentiellement des télétravailleurs, les 250 restant sont soit sur des missions non télé-travaillables, soit de nouveaux agents non autonomes dans leur travail ou encore des agents habitant en zone blanche.

Il reste 80 personnes non équipées qui avaient fait des demandes d'équipement, 60 sont en cours.

L'objectif non masqué de la direction est le chiffre 550 télétravailleurs/euses.

50 % des télétravailleurs/euses sont à 3 jours et plus (*forcément quand c'est obligatoire il y en a plus...*)

Question FO : concernant le nombre d'agents équipés d'un écran secondaire par la DGFIP, le Directeur précise que seuls les agents qui étaient sur un mode de télétravail volontaire de 3 jours étaient équipés d'un double écran. Le nombre actuel d'agents dans ce cas étant trop important, (150 agents à 3 jours et 50 à plus de 3 jours) tous ne sont pas équipés d'un second écran.

Mr Dalles nous précise « gentiment » que nous pouvons utiliser notre propre matériel pour faire notre travail... notamment la connexion via un téléviseur sans évoquer une quelconque indemnisation d'utilisation.....

### **Réponses aux questions posées lors de précédentes audios :**

Concernant la distribution de fauteuils, les personnes prévues pour en recevoir sont .....normalement équipées.

Mr Dalles confirme que ce sont bien des jours de congés/récup/RTT qui doivent être posés par les agents pour garder leurs enfants le 13 janvier lors de la grève de l'éducation nationale, aucun jour ne sera donné par la Direction pour compenser les difficultés de garde d'enfants dans ce cas précis. La Drfip ne peut soutenir une grève de l'éducation nationale, ne rêvons pas !

### **P348 : travaux sur la cité Coligny :**

M. Dalles précise qu'il n'existe pas de problème de superficie globale répartie entre le PCD et le GPP ?

Mr Dalles souligne que les M<sup>2</sup> futurs sont égaux à ceux que la Drfip occupent actuellement et que la même dotation a été effectuée dans les locaux après travaux, tout en admettant que la superficie du PCD à La Bretonnerie est forcément plus grande qu'elle ne le sera au bâtiment P3 de Coligny.

Par contre le fait que la superficie du GPP corresponde à un service en sous effectifs ne semble pas poser de problème pour lui.

Selon Mr Dalles, le plan est figé dans son ensemble mais pas forcément dans sa redistribution interne.

Serait-ce une manière d'acter les absences de personnels de manière définitive dans le GPP?

Quand la Direction comprendra-t-elle que le GPP ne peut fonctionner correctement ? L'audit en cours de restitution lui ouvrira-t-elle mieux la réalité du terrain ? Réalité cependant exprimée par notre syndicat depuis des années !

Question FO : En plus des effectifs manquants, Il existe un problème sur l'implantation des armoires. Le manque de superficie allouée au GPP obligerait à stocker un grand nombre d'armoires dans les couloirs, ce qui est contraire à la circulation notamment en termes d'évacuation. Mr Dalles n'avait pas été informé par les chefs de services de ce problème de nombre d'armoires à stocker.

### **Fonds pour l'amélioration du cadre de vie des agents :**

Mr Dalles propose de discuter de l'exercice et du calendrier de cette enveloppe lors du prochain CTL prévu le 26 janvier (date de report éventuel au 4 février).

Les OS sauf FO, refusent d'intégrer ce sujet lors du CTL emplois du 26 janvier et exigent un CTL dédié.

Nous considérons que la discussion soit s'engager dès que possible afin de ne pas perdre ce budget utile à tous.

Selon la DG, La concertation doit s'achever fin avril.

### **Divers :**

Question FO : Nous avons évoqué le problème du parking de Gien dont le sol se dégrade et qui n'a bientôt plus de marquage au sol. Mr Dalles découvre ce problème et nous invite à saisir Mme Le Maner sur ce sujet. Nous avons donc saisi le pôle Ressources dès le lendemain de l'audio.